



## REGLEMENT de CONCOURS ARTISTIQUE - 2011

### JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE

ROMORANTIN-LANTHENAY

**29 et 30 octobre 2011**

La Palombière  
Romo

### TROPHEE La Palombière

## ARTICLE I : les épreuves

### Epreuve artistique

#### 1<sup>ère</sup> épreuve :

##### **Durée : 1 heure**

Le candidat devra réaliser une sculpture dans un potiron sur le thème du Maroc. Le potiron sera apporté sculpté par le candidat et son poids devra être compris entre deux et cinq kilos. La mise en scène de la sculpture se fera devant le public.

##### Mise en scène :

Nous avons mis un délai d'une heure car la mise en scène comptera autant que la pièce sculptée, c'est pourquoi la durée est fixée à 1 heure ; les dimensions maximales à respecter seront de 1,50 m (largeur), 1 m (profondeur) et 1,5 m (hauteur).

Tous les décors seront acceptés. Les végétaux seront fortement appréciés.

Le potiron ne devra être que sculpté, sans décors collés ou ajoutés dessus.

L'épreuve débutera une fois l'emplacement du candidat défini et matériel déposé.

#### 2<sup>ème</sup> épreuve :

##### **Durée : 2 heures**

Le candidat devra réaliser un bouquet de 8 fleurs de même modèle ; ce bouquet sera mis en scène sur un panier de légumes oubliés de son choix.

Le support dont les dimensions seront communiquées ultérieurement, sera remis le jour-même au candidat qui devra alors disposer harmonieusement les légumes oubliés puis le bouquet de fleurs sculptées.

##### Remarque importante :

Les légumes seront apportés par le candidat.

La quantité de légumes est libre mais devra respecter un minimum de 6 légumes oubliés différents qui devront être disposés dessus ou à côté du panier.

Les supports annexes autorisés seront feuillage, pic en bois et fil de fer de couleur noire.

## ARTICLE II : le jury

Le jury sera constitué d'un ensemble de professionnels, reconnus et réputés dans leur profession.

**Président du jury : Frédéric JAUNAU**, MOF fruitier-primeur 2011, Champion de France et d'Europe de sculpture artistique 2008/2010.

Les fiches de notation seront précises avec des critères et des pénalités qui seront précisés aux candidats au début des épreuves.

Ne pas oublier le côté utile et pratique dans l'utilisation de cet art dans nos entreprises, au quotidien.

La notation prendra en compte la perte des fruits ou légumes.

## ARTICLE III : les prix

De nombreuses récompenses seront attribuées ainsi que Trophées, médailles et diplômes.

## ARTICLE IV : les partenaires

La Ville de Romorantin-Lanthenay  
La Palombière

### ORGANISATION ET REGLEMENT GENERAL

**Mots clés :** Imaginer, inventer, transformer, sculpter, découper des fruits et légumes.

**Création :** Confectionner des compositions artistiques à base de fruits et légumes.

**Le but :** Revaloriser les fruits et légumes à travers nos professions du monde de la restauration.

**Ingrédients :** Fruits, légumes, feuilles ou feuillage sans fleurs, épices ou baies, écorces.

**Accessoires autorisés :** Produits alimentaires naturels

Les dossiers d'inscription devront parvenir avant le **8 octobre 2011** au plus tard, à l'adresse suivante :  
Journées Gastronomiques de Sologne, 13 rue du Tour de la Halle, 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement, **soit 10 €**, seront prises en compte. Une annulation ne pourra donner lieu à un remboursement.

Les numéros d'ordre seront préparés par les organisateurs. Les compositions et les différentes épreuves seront jugées et les décisions du jury sont sans appel.

Hormis les concurrents munis de leur bracelet, seuls les membres du comité organisateur seront autorisés à demeurer dans les salles de concours.

Les compositions devront être retirées le **30 octobre 2011 après 19h00**. L'organisation décline toute responsabilité en ce qui concerne les objets et compositions exposés.

**Les candidats devront être majeurs**

### PROGRAMME DU SAMEDI

**Les épreuves auront lieu devant le public le samedi.**

La 1<sup>ère</sup> épreuve débutera à 10h30 et se terminera à 11h30.

La 2<sup>ème</sup> épreuve débutera à 15h30 et se terminera à 17h30.

Remise des prix en fin d'après-midi.

**Pour tous renseignements, veuillez contacter :**

**Mme Virginie APPERT**

Journées Gastronomiques de Sologne - 13 rue Tour de la Halle - 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY



☎ 02.54.96.99.88 - 📠 02.54.96.99.90

**IMPORTANT :**

**Nous vous proposons de faire de la démonstration le dimanche si votre emploi du temps le permettait. Nous aurions dans ce cas le plaisir de vous inviter au dîner-spectacle (valable pour deux personnes) organisé le samedi soir par le Comité des Fêtes de Romorantin-Lanthenay et prendrions en charge les frais d'hébergement du samedi ainsi que le petit déjeuner et le déjeuner du dimanche. A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon réponse ci-contre et de le retourner avec votre inscription.**

<b>BULLETIN DE PARTICIPATION</b>
----------------------------------

**TROPHEE LA PALOMBIERE**  
**SCULPTURE SUR FRUITS ET LEGUMES**  
CATEGORIE ADULTE ET PROFESSIONNELLE

NOM DE L'ENTREPRISE :	
NOM et Prénom du responsable/candidat :	
Adresse :	
 :	 :
Courriel :	
Site Internet :	

Le bulletin d'inscription est à retourner avec une photocopie de la pièce d'identité avant le samedi 8 octobre 2011, accompagné d'un chèque de 10 €, libellé à l'ordre des Journées Gastronomiques de Sologne.  
Je déclare avoir pris connaissance du règlement et de l'organisation de ce championnat de France artistique sur fruits et légumes et m'engage à en respecter les règles.

A retourner entièrement complété aux :

**JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE**  
13, rue du Tour de la Halle - 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Fait à : .....  
Le : .....  
Signature (précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé »)

<b>ENGAGEMENT</b>
-------------------

**DEMONSTRATION LE DIMANCHE**

Je, soussigné(e) : .....,  
participant le samedi 29 octobre au concours « Trophée la Palombière », **m'engage** à rester le dimanche 30 octobre pour faire de la **démonstration de sculpture sur fruits et légumes devant le public**, de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h.

Fait à : .....  
Le : .....  
Signature :